

DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles dans la Fonction publique



La CGT Ferc Sup défend un service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche gratuit, laïque et émancipateur.

Elle porte dans toutes les instances, avec ses élu·es et mandaté·es, les revendications élaborées avec les collègues et conformes à ses valeurs :

- Augmentation des traitements/salaires, dégel du point d'indice (revalorisation immédiate de 10%), indexation des salaires sur l'inflation
- Minimum de rémunération à 2000 euros brut
- Création de postes de fonctionnaires
- Université ouverte et gratuite pour tous·tes les étudiant·es, sans sélection
- Arrêt de la privatisation de l'Enseignement supérieur, arrêt de la sous-traitance
- Arrêt des restructurations brutales et destructrices
- Retraite à 60 ans maximum avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois
- Mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Abrogation du jour de carence
- Revalorisation des primes et intégration dans le traitement indiciaire
- Suppression de toute forme de rémunération au mérite

Bilan de mandat 2018-2022 des élu·es CGT au CT et au CHSCT de l'INSA Lyon

Durant le mandat qui s'achève, les élu·e·s CGT ont revendiqué et défendu :

- Une meilleure répartition des primes entre les agents pour plus d'égalité, en particulier pour les catégories C et B ; une utilisation modérée et plafonnée du CIA (complément indemnitaire annuel)
- Des moyens pour le CHSCT
- L'élaboration d'une charte Télétravail moins restrictive et plus adaptée aux demandes des agents
- Une revalorisation des salaires pour les contractuel·les,...

Les élu·e·s CGT se sont toujours opposés au passage aux RCE en alertant sur les conséquences de ce passage (qu'on connaît aujourd'hui dans l'établissement). De manière générale, les élu·e·s CGT se sont continuellement attaché·e·s à défendre de meilleures conditions de travail et de salaires pour toutes et tous.

Au CSA

De l'INSA Lyon

Liste CGT FERC Sup

Personnels BIATSS, enseignant·es-chercheur·es, doctorant·es, enseignant·es, chercheur·es - titulaires et contractuel·les

*Avec la CGT,
changeons de cap !*

Je vote CGT au CSA pour des représentant-es qui interviendront pour de meilleures conditions de travail et sur les questions qui nous concernent tous et toutes et qui sont les prérogatives de ces nouvelles instances :

- l'organisation, le fonctionnement des services (restructurations, transferts et sous-traitance, temps de travail, télétravail...)
- les questions relatives aux effectifs, à la gestion des emplois
- le régime indemnitaire (RIFSEEP, RIPEC...) ; les lignes directrices de gestion (mobilité, promotions)
- la formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle
- la lutte contre toutes les discriminations
- la prévention des risques, l'hygiène, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail
- la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale



**Élections professionnelles
du 1er au 8 décembre 2022**

Dans les établissements
d'Enseignement supérieur et de Recherche

En 2023, le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène Santé et Conditions de Travail (CHSCT) de notre établissement vont disparaître pour être remplacés par une seule instance, le **Comité Social d'Administration (CSA)**.

Une « formation spécialisée » du CSA reprendra quant à elle les prérogatives du CHSCT (santé, sécurité et conditions de travail au sens large).

Tous les agents exerçant leurs fonctions dans l'établissement sont électeurs :

Une seule condition pour être électeur·rice : exercer ses fonctions au sein de l'INSA Lyon (personnels titulaires ou contractuels, ITRF, AENES, personnels des bibliothèques, enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es de l'université, ITA et chercheur·ses des UMR rattachées à l'établissement).

Pour défendre vos droits et le service public, votez, faites voter pour la CGT !

Voter CGT c'est d'abord montrer que nous voulons compter, que nous pouvons compter et que nous tenons à offrir à notre jeunesse toutes les chances de bien se former, au plus haut niveau possible. C'est affirmer que la solidarité n'est pas un vain mot et que nous voulons la faire vivre contre vents et marées.

*Nous sommes toutes et
tous concernés !*

Des élu·es CGT FERC Sup pour l'amélioration du Service public et la défense inconditionnelle du statut général des fonctionnaires. Liste des 17 candidats

| | |
|-------------------|---------------------|
| Paul Valverde | David Gracia |
| Florent Prunier | Anne-Laure Tournier |
| Dalila Boudia | Esmâne Hamadi |
| Fabrice Goncalves | Stéphane Vacherie |
| Sophie Vareilles | Elodie Bligny |
| Pierre Ferrier | Michel Cros |
| Hugo Paris | Guillemette Trognot |
| Auriane Platzer | Philippe Clarisse |
| Sophie Angileri | Abderrahim ZAOU |

En toute indépendance, les élu·es CGT continueront à se battre pour :

- Une politique des emplois orientée vers la titularisation des non-titulaires et la hausse du taux de promotions
- Des primes revalorisées et identiques par corps et grades, contre toutes les formes de rémunération au mérite (RIFSEEP, RIPEC) qui individualisent les salaires
- L'égalité salariale et de déroulement de carrière, contre les violences sexistes et sexuelles, contre les discriminations
- La rénovation et la construction de locaux, pour l'augmentation des moyens humains et financiers, contre les restructurations, le management nocif et toute forme de discrimination
- La réalisation d'une véritable concertation autour de la gestion du site d'Oyonnax avec les agents concerné·es
- L'accès de droit au télétravail sur la base du volontariat avec les moyens afférents, en conciliant le droit au télétravail et la cohésion des collectifs.
- Le respect de l'obligation de notre employeur de garantir notre santé et notre sécurité, pour des moyens accordés à la médecine de prévention, le respect des prérogatives des instances dédiées, contre l'organisation pathogène du travail
- Revoir la grille tarifaire pour permettre aux agents de l'INSA d'avoir des repas de qualité pour un coût raisonnable et garantir des conditions de travail et d'organisation pour le service public de restauration de l'établissement
- Une action sociale financée à hauteur de 1% de la masse salariale (CASI, CLE...).